

Atelier 3

Évaluation de la recherche (niveau régional, national et européen)

Préambule :

Cet atelier sur l'évaluation a regroupé plus de 80 collègues, pour beaucoup membres du Comité National (Sections, CID, CSD, CS) mais aussi des collègues d'autres organismes que le CNRS (INRETS, INSERM, IFREMER, IRD, CIRAD, CEMAGREF, INRA).

Le résumé ci-dessous de la riche discussion a pour objectif de (re)lancer le débat et mettre en évidence quelques points-clés.

Évaluation : Pourquoi, Pour qui ?

L'évaluation scientifique de la recherche porte sur l'**ensemble** des aspects de l'activité de recherche ; elle ne doit pas se limiter à l'examen des laboratoires et des individus.

Il ne peut s'agir d'une action ponctuelle : l'évaluation doit intégrer conjoncture (bilan et situation dans le paysage international) et prospective (les enjeux et les chances) dans une stratégie scientifique.

Dans le cas d'une recherche fonctionnant sur contrat par objectif, l'évaluation répond à la question : objectif atteint ou non ? Mais les problèmes soulevés par les contrats par objectif ont été discutés. La recherche fondamentale innovante est difficilement programmable ; elle exploite souvent des « faits nouveaux », des données qui sortent de la norme sur l'instant et qui ne s'avèreront exploitables qu'à long terme. Inversement, la recherche appliquée peut effectivement se programmer. Les deux sont complémentaires et l'innovation ne se limite pas à la recherche. Une recherche privée forte est aussi souhaitable avec un partenariat stratégique (égalité de droits et de devoirs).

L'importance du rôle de la formation à la recherche auprès de la société a été soulignée.

Il est clair que l'évaluation est bien distincte de la décision : l'évaluation doit être faite par les pairs et sert à la décision prise par la tutelle, qui « pose la question ».

L'évaluation doit se distinguer du contrôle. Le contrôle peut être réalisé par un expert.

L'évaluation en terme de valeur : il s'agit de rendre des comptes, à la société et aux pairs et pas vraiment à celui qui paie.

Évaluation des chercheurs :

Le but de l'évaluation des chercheurs est de sélectionner (recrutements), situer (promotions), identifier les individus à fort potentiel, et éventuellement susciter des prises de responsabilités.

Ce ne devrait pas être les mêmes qui posent les questions, définissent les critères, évaluent, prennent la décision.

En même temps, la double évaluation du type INSERM (commission mixte + experts externes choisis par la direction) peut aboutir, en cas de divergence, à ce que la direction suive l'avis qui l'arrange.

Distinguer **évaluation compétitive** et **évaluation comparative** (par exemple l'activité des chercheurs).

Dans le cas de l'évaluation compétitive, se pose le problème de l'interférence acteur / évaluateur : comment être à la fois juge et partie ?

Certaines sections du CN étant thématiquement proches, les risques de conflit d'intérêt sont limités si on peut mélanger (dans la limite du possible) les évaluateurs (évalués dans une section et évaluateurs dans une autre section).

On évalue peu à posteriori (sauf promotion).

Comment concilier éthique, déontologie, indépendance, transparence et efficacité ?

L'évaluation du comité national est une responsabilité collective qu'il faut préserver. Elle s'oppose à la fonction d'expert qui est ponctuelle et beaucoup plus opaque.

A noter qu'à l'INRETS, il y a débat entre évaluateurs et évalués.

Insuffisances actuelles

Le comité national : c'est formellement le comité national de la recherche scientifique et non celui du CNRS. Le CN est indépendant mais est géré par le CNRS.



L'évaluation du CN est trop limitée à un seul organisme. Beaucoup de structures « échappent » à son évaluation (laboratoires non associés au CNRS, CEA, Universités, IFR ministérielles, sociétés civiles (Soleil), Maison Sciences Humaines (SHS).....)

En règle générale, on évalue peu les dispositifs (structures type IFR) & les programmes (type ACI, ATIPE, PICS.....)

Il faudrait aussi évaluer les thèmes et champs de recherche (par rapport à l'évaluation stricte des chercheurs et des labos).

Le CN évalue mal les :

Contrats quadriennaux,
Enseignants-chercheurs
ITA / IATOS

L'évaluation du CN devrait être un élément important de l'expertise régionale.

Critères

Sur le fond les critères sont communs à l'ensemble des disciplines de la recherche (qualité scientifique, originalité.....) mais dans leur application il existe des spécificités propres aux disciplines dans un organisme pluridisciplinaire comme le C.N.R.S. (Sciences dures / SDV / SHS). Il faut donc considérer que chaque section du CN adapte la mise en place de ces critères généraux.

La grande difficulté est « l'évaluation du nouveau », l'évaluation du risque et le risque que doit savoir prendre l'évaluateur.

Difficulté d'évaluer tous les aspects du métier.

Difficulté accrue dans le cas de l'Interdisciplinarité et Pluridisciplinarité (critères de pertinence des différentes disciplines)

L'évaluation ne se limite pas aux activités qui mènent à publication. Les critères autres que les publications doivent prendre en compte notamment l'environnement (l'évaluation d'un candidat n'est pas totalement indépendante de celle de la structure).

Valorisation : Y a-t-il dans le CN des experts capables d'évaluer un chercheur faisant 100 % de valorisation ?

Il a été rappelé que la prise en compte des aspects non strictement scientifiques de l'activité des chercheurs était faite dans des conditions correctes quand le nombre de possibilités (passage DR par exemple) était lui aussi raisonnable...

Fléchage

Identifier des champs de recherche peut servir au fléchage : mais la qualité de l'évaluation diminue dans le cas de postes fléchés.

A noter dans le cas de l'INRA, où la recherche est plus finalisée, le découplage entre évaluation et jurys de concours (adaptés aux profils des postes publiés).

Les outils de l'évaluation :

On a noté les limites de la bibliométrie y compris l'impact factor, le citation index : il y a des biais importants car ces facteurs ne tiennent pas compte de la nouveauté d'un domaine; ils confortent plutôt les recherches certes de qualité mais qui « confirment » plus qu'elles n'innovent

Parmi les autres outils, ont été évoquées de « vraies » lettres de référence parvenues directement à l'évaluateur.

Comment évaluer l'impact international ?

La question de l'évaluation des évaluateurs est restée sans réponse...

A PRESERVER dans le système actuel

Le caractère **collectif** de l'évaluation: si les critères généraux du CN sont uniformes, la mise en application est adaptée à chaque section. Dans ce type d'évaluation, les compétences s'ajoutent grâce au débat contradictoire. La pratique du rapport écrit, et du double rapport, le suivi des rapports sur plusieurs années (ce qui permet le suivi du chercheur), éventuellement le conseil et enfin la transparence du travail de l'évaluateur (surtout depuis l'apparition du CD-ROM) sont les meilleures garanties pour une évaluation efficace et indépendante.

Le lien direct entre chercheur et CN doit être préservé sans gêner la relation privilégiée (et hiérarchique) entre le chercheur et le directeur du laboratoire.